

# « 21 heures pour se perfectionner à la paie »

PAIE et CHARGES Niveau2

CODE P02/V1.0 du 30.09.2021

Eligible CPF

Ce programme est mis à jour en temps réel, pour tenir compte des dernières évolutions sociales.  
L'apprenant est invité à ramener les bulletins de paie, ainsi que sa convention collective.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Rémunérer les différents temps de travail
- ✓ Effectuer des paies spécifiques
- ✓ Maîtriser les charges complexes

## CONTENU DE LA FORMATION

### 1. Déterminer les différents temps de travail à rémunérer

- Notion du travail effectif-absences assimilées à du travail effectif
- Différents congés : RTT, événements familiaux, fractionnement, ancienneté, congés payés
- Le forfait jour
- Le travail de nuit, du dimanche et des jours fériés

### 2. Etablir de manière fiable la paie en cas d'absence sécurité sociale

- Indemnisation par la CPAM ou tout autre organisme assureur
- Traiter les indemnités de sécurité sociale et de prévoyance sur le bulletin de paie
- La paie d'un salarié en mi-temps thérapeutique

### 3. Maîtriser et contrôler ses charges sociales

- Le calcul de l'effectif de l'entreprise ; les conséquences sur les charges sociales
- La régularisation annuelle des tranches et des cotisations-limite d'abattement base CSG/CRDS
- Prévoyance complémentaire : cas de dispenses
- L'annualisation de la réduction générale de cotisation.
- Focus sur le taux accident du travail et transport

### 4. Ajuster le net à payer

- Prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu : traiter les cas particuliers (contrats courts, IJSS...)
- Les remboursements de frais : les limites d'exonération

### 5. Appréhender les difficultés liées aux opérations de fin de contrat

- Calcul de l'indemnité de licenciement et rupture conventionnelle
- Vérifier les limites d'exonération des indemnités de rupture
- Mettre en place tous les points de contrôle fiabilisant la dernière paie : régularisation d'allègement de cotisation, de plafonds, de tranches, de CSG/CRDS, de forfait social...

### 6. Réaliser la paie des contrats particuliers

- La paie des apprentis.
- La paie des stagiaires

### MOYENS D'ENCADREMENT DE LA FORMATION

- Questionnaire de positionnement adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leur attente et leur niveau
- Méthodes pédagogiques actives : apports théoriques et pratiques (calculs concrets sur trame Excel, exemples d'application et mise en situation professionnelle, quiz et test de connaissances)
- Mise à disposition d'un support pédagogique (support alliant théorie et exercices d'application)

### OUTILS ET METHODOLOGIES PEDAGOGIQUES

- Point en amont de la formation avec restitution du besoin client.
- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, adaptation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique.
- Évaluation à chaud en fin de formation et débriefing sur l'écart éventuel

### DISPOSITIONS PRATIQUES

- Effectif maximum : 5 personnes. Venir avec sa calculatrice

### PUBLIC ET PREREQUIS

- Toute personne souhaitant se perfectionner à la paie
- Avoir suivi la formation « Paie niveau 1 » ou avoir 6 mois de pratique en paie

### DURÉE ET TARIFS

- 3 jours/21 heures-1 699€ HT à distance-1 999€ HT en entreprise

### LIEU ET DATES DE FORMATION

- Cette formation est possible en intra ou distanciel grâce à une connexion avec un ordinateur ou un smartphone (logiciel Google meets).


### SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation, document d'évaluation de satisfaction, Évaluation à chaud et à froid

### LES PLUS

- Une formation opérationnelle, centrée sur le bulletin de paie
- Une formation axée "terrain" s'appuyant sur des cas concrets et applications pratiques

### ACCESSIBILITE

-  . Nos intervenants savent adapter leurs méthodologies pédagogiques en fonction des différentes situations d'handicap

### CONTACTS

- Téléphone : 03.87.64.79.49 / 06 66 43 73 25
- Mail : [l.sissler@coworkingetformations.fr](mailto:l.sissler@coworkingetformations.fr)

### MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Inscription via signature du devis : au minimum 15 jours avant le démarrage de la session
- Si prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session
- Inscription directe via votre CPF [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

### POUR ALLER PLUS LOIN

#### Formations complémentaires

Le stagiaire pourra s'inscrire à un titre professionnel RNCP 4113 « GESTIONNAIRE DE PAIE »